

**Boulodrome :
le grand nettoyage**

Les employés municipaux désherbent les abords du terrain



Jean-François et Christophe désherbent le boulodrome car la saison des boules est là.

Nous vous présentons les employés municipaux en pleine action, dégageant les abords afin que les herbes ne gênent pas la recherche des boules sorties du jeu.

(Photo V.M.)

Sainte-Anastasie

Les rendez-vous boulistes

Dimanche 24 juin : pétanque concours « Bar des Amis », 1.000 F de prix plus les mises, deux en deux choisis.

Dimanche 1^{er} et vendredi 6 juillet : pétanque en nocturne, 2 hommes, une femme, 800 F de prix, deux-tiers des mises.

Samedi 7 et dimanche 8 juillet : longue, concours Michel-Codonnell, trois en trois choisis, 2.000 F de prix plus les mises,

plus coupe aux vainqueurs.

Vendredi 13 juillet : pétanque en nocturne, 2 hommes, une femme, 800 F de prix, deux-tiers des mises.

Samedi 14 juillet : pétanque, concours Febray, un homme, une femme, 600 F de prix plus les mises, deux blousons en cuir au premier prix.

(A suivre)

Sainte-Anastasie

En aubes blanches

Sept jeunes gens ont fait leur communion solennelle



Certains des jeunes fidèles.

(Photo V.M.)

Var matin

Sainte-Anastasie

Football : nouvelle appellation

Le Football-Club de Sainte-Anastasie en assemblée ce soir



Le club de football s'est réuni suite à la démission de M. et Mme Préaux.

Le bureau est donc formé comme suit : présidente, Mme Septembert ; secrétaire, M. Yvon Ivars ; trésorier, Michel Bouillon ; membres, Christian Caraven, Pascal Bouillon, Edouard Septembert, Alain Henriot.

L'assemblée décide la nouvelle appellation du club :

(Football-Club de Sainte-Anastasie). Une assemblée générale est prévue pour aujourd'hui 22 juin, à 19 heures, à l'école maternelle. Les parents et les enfants sont invités à y assister nombreux.

Ordres du jour : programme de l'année 90-91 ; bilan financier ; compte rendu de la saison écoulée ; bilan sportif ; questions diverses.

Sainte-Anastasie

Ils ont vu les lions



Devant l'autobus, les mamans font leurs dernières recommandations.

Tous les petits élèves de l'école maternelle, sous la direction de Mme Sussini ont effectué une sortie de fin d'année au zoo de Fréjus.

Ils ont pu ainsi découvrir pour certains, ou revoir pour d'autres, un grand nombre d'animaux sauvages venus des quatre coins du monde.

Chacun est ensuite retourné au bercail la tête remplie du souvenir d'une agréable journée passée avec ses amis, comme un grand.

Sainte-Anastasie

Il faut s'entraîner

« Boucles de l'Issole » le 21 juillet

La 4^e édition de la course pédestre « Les Boucles de l'Issole » se déroulera à l'occasion de la fête de la Saint Just à Sainte-Anastasie, le 21 juillet, à 19 heures, sous l'égide du comité du Var de la Fédération française d'athlétisme.

Le parcours de 11,500 km, soit deux tours de la commune, est réservé aux vétérans, seniors, junior, cadets, hommes et femmes.

Parcours de 5 km soit un tour pour les minimes.

Cette épreuve est ouverte à tous, licenciés et non licenciés. Les inscriptions seront prises le 21 juillet, de 17 h 30 à 18 h 30, au « Bar des Amis » à Sainte-Anastasie, départ à 19 heures précises.

De nombreuses coupes et médailles récompenseront les concurrents dans toutes les catégories. Prix spéciaux aux trois premiers du classement général hommes, femmes de l'épreuve de 11,500 km.

Prix spécial aux trois premiers du classement des minimes. Remise des prix à l'arrivée suivie d'une retraite aux flambeaux et bal champêtre à 22 heures.

Tous les concurrents terminant l'épreuve se verront remettre un diplôme attestant de leur brillante participation.

Les organisateurs souhaitent que le vainqueur de l'an dernier, Del Bravo, soit une nouvelle fois présent pour défendre les couleurs de sa ville.

Pour tous renseignements concernant cette épreuve, tél. au 94.86.73.05.

Sainte-Anastasie

Tennis : tournoi de l'A.S.L.

IV^e tournoi estival de l'A.S.L. ouvert à tous hommes, femmes, enfants, jeunes, adolescents ou non.

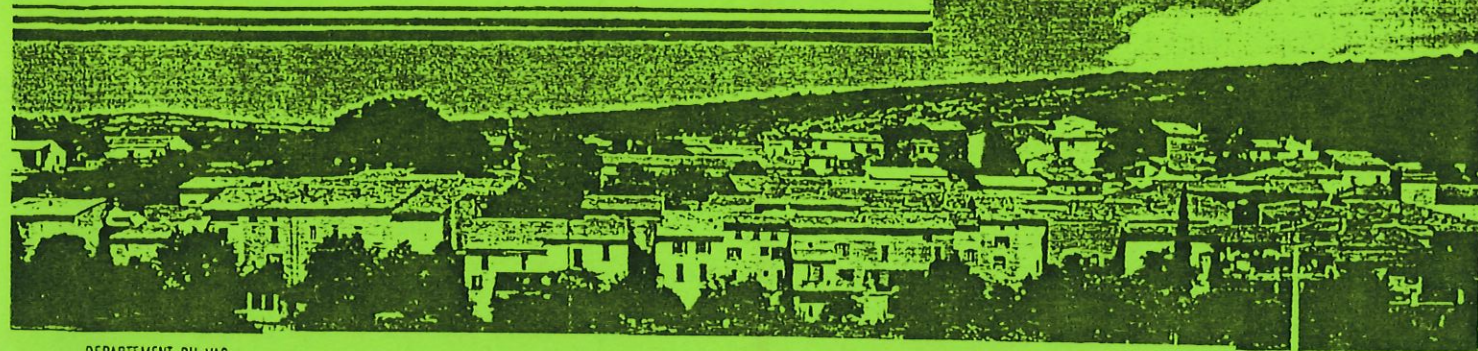
A partir du 9 juin au 24 juin, pour tous renseignements s'adresser à Mme Morin, tél. 94.86.72.72.

Le tirage au sort et les inscriptions se feront le 2 juin à 19 heures à la mairie.

Les rencontres se dérouleront sur le cours municipal (renové) elles ne seront par arbitrées, dureront 1 heure et le vainqueur sera celui ayant

remporté le plus grand nombre de jeux, les adversaires fixeront d'un commun accord l'heure du match, ces rencontres pourront être jouées tous les jours, les résultats devront être notés sur la feuille fixée sur la porte du court de tennis. Des coupes seront attribuées aux finalistes. Participation pour les non-adhérents : 30 F. Prix de la carte à l'année : 200 F. 2^e inscription : 100 F. Enfants : 50 F. La clé du portail et celle du cadenas seront restituées en fin d'année.

Sainte-Anastasie



DEPARTEMENT DU VAR



BULLETIN MUNICIPAL

N° 15
JUILLET-AOÛT 1990

LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

=====

Dans le bulletin Municipal du 15 janvier 1990, je vous ai fait part d'un projet de carrière intéressant SIE ANASTASIE.

Le 26 janvier, j'ai invité, à la Mairie, tous les Présidents d'Associations du village, afin de les informer sur ce sujet.

Le 9 février, une séance publique, à laquelle toute la population était conviée, nous permettait de débattre librement et sans passion des risques comme des atouts de ce projet.

Enfin en mars, le Conseil Municipal m'autorisait par un vote unanime à conclure un contrat de forage. — ce qui fut fait —.

Aujourd'hui, un groupe de rencontre guidé de l'extérieur, entend par des injures, des menaces, des lettres anonymes et des graffitis, infléchir notre volonté communale.

Je n'ai aucunement l'intention de répondre à de tels propos qui disqualifient suffisamment déjà leurs auteurs, tant par le contenu de leur message, que par la violence inacceptable de leurs procédés.

Bien sûr, nous comprenons que face à l'intérêt de la Commune, qui est particulier dans cette affaire, d'autres intérêts et d'autres monopoles soient actifs et s'expriment par de tels excès.

Cependant, ma position et celle du Conseil Municipal restera ferme, et comme précédemment ouverte au dialogue. En ce sens, à Sainte Anastasie, les procédures légales, comprenant l'enquête publique, seront conduites à leur terme, conformément à notre engagement initial.

J.P.M.
[Signature]

Réunion du conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 JUIN 1990

Etaient présents : Monsieur MORIN Maire, MMES LAURENT, BOCQUET, MRS BROSSAUD, REMY, CUENOT, DEHAYE, RAYNAUD, ISTRIA, FORISSIER, CORBIER, LALANDEC.

Etaient absents : - Mr ABELLO (excusé)
- Mr MACHET (donne pouvoir a Mr MORIN)
- Mr TOSELLO (donne pouvoir a Mr MORIN)

Ordre du jour :

1. Avenant à un contrat de maintenance.
2. Indemnité de fonction Gardien Principal de Police.
3. Contrat Emploi Solidarité
4. Subvention à une association
5. Cession onéreuse d'un terrain Communal à Mr PASCINI
6. Annulation d'un titre de recette

Le secrétariat est assuré par Madame LAURENT assistée de Madame TORRENTE

I Avenant au contrat de maintenance, de l'ordonnateur :

Le système informatique de la Mairie, a été équipé d'un nouveau programme de comptabilité. Ce programme de niveau 2, permet le traitement du budget, selon les normes administratives des collectivités locales. Un nouveau logiciel "Dette" équipe par ailleurs cet ensemble.

II Indemnité de fonction du Gardien Principal de Police :

Le Gardien Principal de Police ne pouvant plus prétendre, pour des raisons indicielles, au paiement des heures supplémentaires qu'il effectue, le Maire propose au Conseil d'adopter les délibérations suivantes :

- L'indemnité spéciale de fonction dont il bénéficie depuis 1982 est portée au taux maximum de 16 %.
 - Une indemnité forfaitaire annuelle pour travaux supplémentaires lui est attribuée.
- Le Conseil adopte cette proposition.

III Contrat Emploi Solidarité :

Le Conseil Municipal décide de supprimer l'indemnité forfaitaire payée par la Commune aux titulaires d'un Contrat Emploi Solidarité. Le salaire de ces employés est donc fixé au niveau légal à compter du 01.07.1990.

IV Subvention :

Une subvention de 1.100 FRF est attribuée à l'Association des PARENTS D'ELEVES de l'école publique de Sainte Anastasie. Cette somme est destinée à financer le transport du voyage de fin d'année des élèves de l'école Maternelle.

V Cession onéreuse d'un terrain Communal à Mr PASCINI :

Le Maire rappelle que par délibération du 1.02.90 le Conseil Municipal a donné son accord à la cession d'une parcelle Commune d'une contenance de 129 m² cadastrée sous le numéro 1262 section A. Il indique qu'en application de l'arrêté du 07.03.90 Mr COSTAMAGNA Roger, Géomètre expert, a effectué l'enquête publique prévue par la loi. Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite des conclusions du Commissaire enquêteur :

le Conseil Municipal décide le déclassement de la parcelle et autorise le Maire à signer l'acte de cession de la dite parcelle.

VI Annulation d'un titre :

Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu d'annuler le titre de recette n° 42 émis à tort, à l'encontre de la M.G.P.C.L (Mutuelle Générale du Personnel des Collectivités Locales) pour un montant de : 655,20 FRF.

Le Conseil après en avoir délibéré décide l'annulation, du titre en cause.

MISE AU POINT

M. PICHOU nous écrit et regrette à juste titre le laconisme de notre rédacteur, concernant le point 9 (affaire PICHOU) du compte rendu du conseil municipal du 17 mai 1990.

De quoi s'agit-il ?

Du différent opposant M. et Mme PICHOU à l'Association Autorisée des Eaux de l'Issole (canal d'arrosage) et accessoirement à la commune de STE ANASTASIE.

Cette affaire a trait à des infiltrations d'eau d'origine indéterminée dans le sous sol de la maison de M. PICHOU, pour lesquelles celui-ci demande réparation.

Ce procès a un caractère purement administratif et n'a, faut-il le préciser, en rien altéré les relations entre M. PICHOU et l'administration communale.

Que M. PICHOU veuille bien excuser notre excessive concision

VOUS VOULEZ VENDRE
ACHETER
TOUTES TRANSACTIONS
IMMOBILIERES
PATRICK LEPAGE
Tel. 94.722369
SAINTE ANASTASIE
AGENCE E.P.I.
Tel. 94.483574

NOUVEAUX NUMEROS DE TELEPHONE

MAIRE : 94.72.21.19.
MAIRIE : 94.72.24.57.
GARDE MUNICIPALE : 94.72.22.64.
DC CORBIER : 94.72.25.69.
INFIRMIERE : 94.72.21.82.

DECES

ADIEU A UN POILU DE 1418 DOYEN DE NOTRE VILLAGE

Marcel FERAUD n'est plus. Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaillé Militaire, et Croix de Guerre, il s'était engagé à 17 ans pour rejoindre son unité de Chasseurs Alpins dans laquelle il devait vaillamment servir jusqu'en 1918. Né à STE ANASTASIE il y a 94 ans, Marcel FERAUD appartenait à l'une des plus anciennes familles du village y avait très tôt exercé le dur métier de meunier au Moulin de la Font du Ver. Avec la disparition de M. Marcel FERAUD, c'est une page de notre passé, de notre mémoire qui est tournée. Nous présentons nos condoléances très sincères à sa famille et à ses proches.

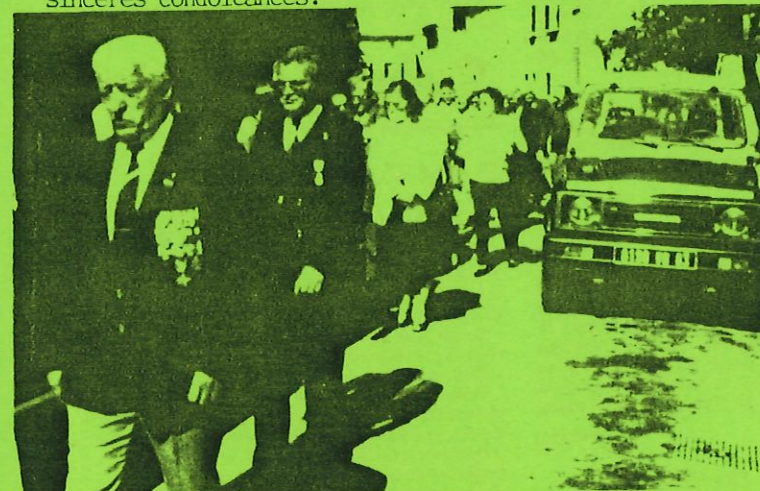
C'est avec émotion que nous avons appris la disparition de M. Louis BIARD.

Il avait, comme beaucoup d'entre nous, choisi STE ANASTASIE pour y passer une heureuse retraite.

Le destin en a voulu autrement et c'est brutalement qu'il a été enlevé à l'affection des siens.

Combattant Volontaire, de nombreux camarades ont tenu à lui rendre un dernier hommage.

A Madame BIARD et à sa famille nous adressons nos plus sincères condoléances.



ETAT CIVIL

MARIAGES



M. Jean-Pierre MORIN, Maire, assisté de Mme LAURENT Marie, Adjointe et déléguée à l'état civil, ont célébré l'union de M. Patrice Jean Gabriel FRANCHINI, Chauffeur Routier avec Mme Brigitte Henriette Géraldine DELEMASURE. Les témoins, M. FRANCHINI Guy de MORLAS et Mlle JOURNEE ont signé les actes de l'état civil. Tous nos vœux aux nouveaux époux ainsi que nos félicitations à leurs familles.



M. J.P. MORIN, maire, assisté de Mme TORRENTE, secrétaire, a uni Patrick ABERT et Christine GUILCHER, en présence des témoins, M. ARNAUD Laurent et Mlle ABERT Régine, domiciliés à SERES, dans les HTES ALPES. Nous présentons tous les vœux de bonheur aux nouveaux époux et les félicitations aux familles des novis.



Jean-Pierre MORIN a célébré son quatrième baptême civil depuis le début de son mandat. Ont comparu dans la salle d'honneur, M. Patrick Bernard PELLETINGEAS et Mme Catherine BURELOU, son épouse, lesquels ont déclaré présenter l'enfant Marie, née à LIMOGES (HV), dans la volonté de la placer sous l'égide et la protection de l'autorité civile et républicaine.

PEINTURE
MICHEL TORRENTE
QUARTIER CANDY
ROUTE DE NAPLE
TEL. 94.722214

PETITES ANNONCES

Part. Vds Renault sup	Vds gr. réfrig. Brun
5 "Belle Ile" blanche	Brazil T.B état 900F
décap. arrière T.O.	M. Laurent T. 94722434
4 cv. 5 vit. année 90	
4500 km. réel + radio	Vds. 2 lits Larg. 90
K 7 (neuve 72.000 frs)	Sommiers tapissier
Prix 57.000 à débat.	Matelas "Pirelli" état
Tel. 94.665583	neuf l'unité 1400 fr
	Tel. 94.722347

LES TRAVAUX

SALLE POLYVALENTE

Les travaux de la salle polyvalente ont repris. Le toit et la charpente ont été démontés , et déjà les nouveaux éléments sont sur place. A l'aide d'une grue les ouvriers commencent à remonter l'ensemble de la structure. Si, comme nous le souhaitons, les travaux continuent à ce rythme, la salle sera terminée, sinon bien avancée, pour la fin de l'année.

(Notre photo : la dépose des éléments de charpente effectuée



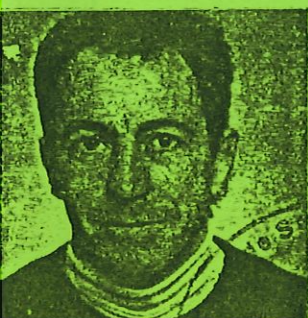
ANCIENNES CHARPENTES DE LA SALLE POLYVALENTE

La société RAMSTEIN, propriétaire des anciennes charpentes (aujourd'hui démontées) de la salle polyvalente, a accepté d'en faire don à la commune pour son propre usage. Ces bois seront stockés dans un premier temps dans leur intégralité, puis classés en fonction de leur utilisation future.

Les surplus non utilisés pourront être cédés aux personnes qui en feront la demande.

Cette dernière étape sera annoncée au bulletin municipal.

DISTINCTIONS



Mr Armand Brossaud
Conseiller Municipal
Electromécanicien a la
B.A.N. de Cuers vient
de se voir décerner la
Médaille du travail
pour ses bons et loyaux
services.



Mr Jacques Machet
Adjoint au Maire vient
de se voir décerner par
Monsieur le Ministre
de la Défense:
La Croix de combattant
Européen.
La Médaille commémorati
ve Française de la
Guerre 39/45 avec
barettes
"Engagé Volontaire"
"Libération"
"Allemagne"
La Médaille commémorati
ve "Campagne d'Italie"

A tous les deux, nos sincères et amicales
félicitations

TRAVAUX EFFECTUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 16 JUIN AU 15 JUILLET

RESTAURANT SCOLAIRE : Achèvement de la construction des murs. Ce travail, représentant une surface murale de 202 m² pour une superficie de plancher de 146 m², a été réalisé en 24 jours ouvrables par l'équipe d'employés municipaux de 3 personnes.



La tâche de l'équipe des employés municipaux terminée dans les délais impartis. Bel exemple de savoir faire et de conscience professionnelle au service de la collectivité. Qu'ils en soient remerciés !

SIGNALISATION : Début de la pose des panneaux directionnels des chemins. Ce travail effectué dans l'attente de la pose de la toiture du restaurant scolaire sera prochainement interrompu, et repris dès qu'un employé municipal sera disponible, la priorité restant le restaurant scolaire.



DEBROUSSAILLAGE : Rues du village et chemins.

DEMONTAGE DE LA CHARPENTE de la salle polyvalente et remontage d'une charpente neuve à partir du 28 juin.

REPARATION de quelques désordres mineurs de la charpente de la petite salle du complexe polyvalent.

RECUPEATION par l'équipe municipale de la charpente démontée pour les besoins de la commune.

REPARATION DU GUE du chemin du Saragan.

TRAVAUX D'ELECTRICITE à l'école primaire.

MISE EN PLACE d'un banc Avenue du Général de Gaulle.

RECEPTION ET STOCKAGE de tout le mobilier, de la vaisselle et de la verrerie du restaurant scolaire.

MISE EN PLACE de la charpente du restaurant scolaire, couverture et étanchéité.

NOTRE BURALISTE S'EN VA AVEC NOS POMPIERS VOLONTAIRES

M. et Mme CHERPIN nos sympathiques buralistes nous quittent. A l'occasion de leur départ de la commune, ils ont fêté cet événement en compagnie de leurs clients et amis. Tous se sont retrouvés samedi 30 juin à 19 heures sur la terrasse de M. et Mme NADAL où un apéritif d'adieu a été servi. Mme CHERPIN a présenté ses successeurs qui, lundi matin étaient à pied d'œuvre. Le bulletin municipal leur souhaite toute la réussite qu'ils méritent dans leur nouveau commerce. (Notre photo : les invités au cours de la réception).



LE DEPART DE NOS DIRECTRICES

Samedi 30 juin STE ANASTASIE faisait ses adieux à nos deux directrices d'écoles. En effet, Mme LAMOTTE nous quitte pour TOULON, où elle exercera ses fonctions à Rodeillac. Quant à Mme SUSINI, c'est après une longue carrière, un départ à la retraite bien mérité. Le Conseil Municipal et les Parents d'Elèves avaient tenu à saluer ces deux départs et à témoigner par ce geste leur attachement à notre école communale et à ses dévoués instituteurs.



La Vidaresse***

CAMPING CARAVANING

D15 83136 Ste ANASTASIE sur ISSOLE

☎ 9472 2175

S'il est un domaine où le bénévolat prend toute sa signification c'est bien celui de la lutte contre l'incendie. A STE ANASTASIE nous ne sommes hélas pas épargés par ce fléau. Aussi nous adressons, en votre nom à tous, nos remerciements à toute cette équipe qui autour de M. REMY et de ses adjoints se dépense avec beaucoup d'abnégation pour notre sécurité.



Président : M. REMY Lucien
Adjoint : M. HERNANDEZ Gérard
MM. COLON Gilbert. IVARS Gérard. IVARS Yvon. PES Pierre.
PARMENTIER Christian. SEPTEMBER Edwart. MOUSSU Martial.
MOUSSU Guy. CREDI Jean-Louis. ERIER Joël. SCLAFANI
Bernard. COLIN Marcel. CARRERE Christophe. GRISOLLE
Ludovic. PARMENTIER Eddy. RIMLINGER Raymond. IVARS David.
CECINI Denis. SEBILE Alexis. AUGERI Joël. CHAUSSE
Christophe. LEROUX Christophe. JEAN Christophe.
BROSSAUD Armand. LEROUX Joël. ARNAUD Jacques. COULOMB
Michel. JOVYS Bernard. FORISSIER. Mme JOVYS.

FEUX DE FORET

La commune sera très prochainement équipée d'une sirène d'alarme installée sur le clocher de l'église. Le code d'utilisation de ce dispositif d'alerte est le suivant et ne concerne, au premier degré, que les membres de la commission communale des feux de forêt :

- 1°) alerte incendie : 3 coups de 10 secondes
- 2°) fin d'alerte : 1 coup de 20 secondes

Essais : signaux 1 puis 2 à 30 secondes d'intervalle

Le 1er mercredi du mois à midi.

Des essais de mise en service seront effectués lors de l'installation de la sirène.

SERVICES DE GARDE

MEDECINS

PHARMACIENS

14-15 JUILLET	BRAUN	Peie	BERGOUNHOX et NICOLAOV
22 "	FAURE	"	FOGACCI AMBARD
29 "	LE MADEC	"	BERGOUNHOX
05 AOUT	ARNAUD	"	JAY RAYON
12 "	MATHIE	"	GARASSIN
15 "	CORBIER	"	LIOTARD
19 "	HYBRAM	"	MARQUET PADOVANI
26 "	ASPE	"	BOURGOGNON
02 SEPTEMBRE	AZUELOS	"	BERGOUNHOX et NICOLAOV
09 "	BARIBAUD	"	MARQUER de 9 H à 12 H
16 "	PONSON	"	BARCHER
			MARQUER

INFORMATIONS PRATIQUES

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU

L'arrêté préfectoral du 7 mars 1989 prévoit que l'emploi du feu à moins de 200 mètres de la forêt est soumis à déclaration souscrite en mairie.

Les imprimés de déclaration sont à déposer au secrétariat au moins 1 semaine avant la date prévue.

Ces dispositions concernent :

- les feux de camp ; - les méchouïs ; - les barbecues ;
 - les brûlages des végétaux dans un incinérateur...
- (tout autre feu est interdit).

NETTOIEMENT LE LONG DES ROUTES COUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

Indépendamment de l'obligation de débroussaillage, les propriétés riveraines des voies publiques sont soumises à une servitude de visibilité.

Cette servitude issue de l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 permet à l'administration de supprimer tous les obstacles naturels et notamment les plantations gênantes pour la circulation publique.

A défaut d'exécution de ces travaux par les riverains, les services municipaux les exécuteront : mécaniquement (épareuse) partout où cela sera possible et sans que puissent être garantis les meilleurs procédés de taille.

L'EAU

Les chutes de pression et les coupures occasionnelles actuellement constatées ne sont consécutives qu'à quelques défaillances techniques mineures des installations électriques de la station de pompage. Ces incidents ne reflètent pas un manque d'eau dont, dans l'immédiat, nous aurions à souffrir.

DANS LE MEME DOMAINE

Le terrain de football des Négadisses doit être arrosé... sauf pénurie grave.

En effet, la valeur de l'investissement réalisé ramené à un juste coût d'entretien, conduit à ne pas "négoter".

SACHEZ QUE :

Vous avez jusqu'au 15 septembre pour déclarer à votre Centre des Impôts les changements intervenus, en 1990, dans le nombre d'enfants ou d'ascendants à votre charge pour le calcul de la taxe d'habitation qui sera due pour l'année 1991.

L'imprimé n°1006 prévu pour cette déclaration est à retirer auprès des services des impôts, toutefois à défaut de cet imprimé une simple lettre suffit.

RESTAURANT PIZZERIA
"LA GUINGUETTE"
MAISON COLL
TEL. 94.722367

REFECTION DE LA CD 15

La Direction Départementale de l'Équipement de BRIGNOLES effectue actuellement des travaux de réfection de notre rue principale.

Ce revêtement n'est pas financé par la commune, néanmoins il en résulte quelques petits désagréments qui peuvent affecter les riverains.

Qu'ils en excusent les services de l'équipement que nous remercions par ailleurs.

ÉCOLE MATERNELLE

1. En prévision des prochaines rentrées scolaires les parents ayant des enfants nés en 1988 sont invités à se faire connaître à la mairie avant le 31 JUILLET.

2. Les confirmations d'inscriptions par les parents devront impérativement être effectuées à l'école maternelle le jeudi 6 septembre :

de 9h à 12h enfants nés en 1985

de 14h à 17h enfants nés en 1986

le samedi 8 septembre :

de 10h à 11h enfants nés en 1987

Les personnes disposant d'une résidence à STE ANASTASIE peuvent recevoir le bulletin municipal à l'adresse de leur choix en FRANCE.

Les demandes de l'espèce sont à déposer ou à adresser en mairie, accompagnées d'un chèque de 40 F établi à l'ordre du Trésor Public et représentatif du coût des frais d'expédition pour l'année 1990.

CHERS AMIS VACANCIERS

Selon la terminologie, un peu barbare, de nos organes de presse nationaux, vous êtes affublés de l'assez disgracieuse appellation de juillétistes ou d'aoûtien.

Pour nous, simples provinciaux qui sommes comme chacun se plaît à le dire en éternelles vacances, cette dénomination calendaire n'a pas grande signification.

Notre village ne se transforme pas vraiment pendant les vacances, ici le tourisme n'est pas encore une industrie et STE ANASTASIE ne se veut pas être un sanctuaire trop aseptisé.

Pendant votre trop court séjour, vous vivrez au contact d'agriculteurs, de vacanciers, d'habitants poursuivant leurs activités professionnelles et vous même ne serez pas considéré comme des martiens.

Nous sommes heureux de vous accueillir parmi nous, en formant le vœu de vous voir participer, tant aux festivités qu'à toutes les activités du village (y compris celle de notre commerce local).

Sachez que les présidents d'association, les commerçants, et le conseil municipal vous recevront toujours avec plaisir et amitié.

Le Conseil Municipal

CLUB AMITIES 27

Une nouvelle association vient de se créer à STE ANASTASIE. Les Cibistes de la commune réunis en assemblée générale ont décidé de créer le club "Amities 27 STE ANASTASIE". Cette association a pour but de promouvoir l'amitié et l'entr'aide par le biais de la Citizen Band et aider d'autres associations pour assurer une sécurité radio. Sa première tâche sera l'information radio au cours de la prochaine compétition "Les Boucles de l'Issole" le 21 juillet prochain.

Le bureau est constitué comme suit :
Président d'Honneur : Jean-Pierre MORIN
Président Fondateur : Jean COLOMBAT
Président : Jean-Louis CREDI
Vice Président : Etienne NEFME
Trésorier : Michel FORISSIER
Trésorier Adjoint : Hervé FORISSIER
Secrétaire: Marie-Christine LE BOUCHER
Secrétaire Adjointe : Stéphane FORTIEL
Relations Publiques : Jean COLOMBAT
Adjoint Relations Publiques : Jacques MACHET

Nous souhaitons longue vie et réussite à ce nouveau club.

AU CAMPING

C'est avec joie que nous accueillons M. et Mme BERAET, les nouveaux propriétaires du Camping Caravaning de la Vidaresse. Venant de la région Parisienne, où ils exploitaient un café tabac, ils ont pris possession de la nouvelle exploitation avec toute la fougue qui caractérise les gens du Nord. Première décision tant attendue par les habitants du village le droit d'accès à la piscine pour tous durant les mois de juillet et août, moyennant un droit d'entrée de 15 F pour toute la journée, ainsi que des leçons de natation particulières ou en groupe prodiguées par un moniteur (se renseigner pour les tarifs et conditions d'admission).

La nouvelle direction envisage le carrelage complet de la piscine ainsi qu'un effort particulier pour la restauration. Actuellement 400 personnes utilisent cette possibilité de vacances champêtres qui ne peut qu'amener une activité nouvelle au village.

Tous nos souhaits de réussite à nos nouveaux amis.



FETE LOCALE

VENDREDI 20 JUILLET : à 21h concours de boules mixte pétanque 2H + 1F 800 F d'indemnités plus les participations.

SAMEDI 21 JUILLET : à 9h concours de boules pétanque de 2 en 2 choisis 1000F d'indemnités plus les participations

à 9h tennis ballon (inscriptions chez les commerçants)
à 19h course pédestre "les Boucles de l'Issole"
à 14h volley ball (inscriptions chez les commerçants)
à 21h30 retraite aux flambeaux avec la musique les "Fanettes de Gardanne"

Distribution de lampions aux enfants
Départ devant la mairie
à 22h15 bal avec l'orchestre "Paradise"

DIMANCHE 22 JUILLET : à 9h concours de boules pétanque de 3 en 3 choisis 1 200 F d'indemnités plus les participations

à 9h tournoi de basket
à 11h30 apéritif d'honneur
à 15h concours de boules pour les enfants
à 22h bal avec l'orchestre "Albert JEAN"

LUNDI 23 JUILLET : à 9h concours de boules jeu provençal de 3 en 3 choisis 2000 F d'indemnités plus les participations
à 16h jeux pour les enfants
à 22h bal et gala avec "Music Show" et "Cocktail Brésil" de MARSEILLE

MARDI 24 JUILLET : à 9h reprise du concours de boules
à 13h aioli monstre
à 22h bal avec "Quatro Rétro"

Fête foraine pendant toute la durée des festivités

12/08 à 14h Fête aérienne terrain des Molières
22h Bal avec Jean Max

14/08 à 22h Bal avec Music Show
25/08 à 22h Bal avec l'orchestre Albert Jean
26/08 à 13h Méchoui

22h Bal avec la discothèque du Soleil

LES BOUCLES DE L'ISOLE

La course pédestre "LES BOUCLES DE L'ISOLE" inscrite au calendrier de la Fédération Française d'athlétisme se disputera ce Samedi 21 Juillet à 19 h. Il est recommandé à la population de respecter l'arrêté du maire concernant la circulation et le stationnement sur le parcours de l'épreuve et veiller à ce que les chiens soient tenus en laisse et ce de 18 à 20 h. Les organisateurs font appel aux bonnes volontés pour assurer le balisage, les volontaires se présenteront à 17 h.30 Place de la Gare face à l'abri de bus ou les consignes leur seront données. Merci d'avance de leur collaboration. Pour tous renseignements concernant cette épreuve, contacter Mr Juraver Tel 94.722409

CLUB DE FOOT BALL

Les dirigeants de la section football de STE ANASTASIE ont œuvré toute la saison pour que les jeunes aient une activité sportive les mercredis et samedis après midi et participent aux divers championnats et tournois varois, assumant bien souvent les déplacements des équipes par leurs seuls moyens.

Trop peu nombreux, leur tâche est lourde.

Ils appellent les personnes soucieuses de l'éducation sportive et morale des jeunes et en premier lieu les parents à soutenir leur action en participant, selon leurs capacités à la gestion du club, à l'encadrement et aux déplacements des jeunes joueurs, à l'arbitrage des matches...



NOUVEAU PRESIDENT AU BASKETT

L'assemblée générale du club de Basket-ball s'est tenue le samedi 9 juin à 18 h à l'école maternelle, en présence de M. MORIN et des Adjointes.

Il fut procédé au vote pour le renouvellement du bureau. Sont élus :

Président : Guy BRUZZONE, Secrétaire : Raymond WITTEMEYER, Trésorier : M. BOURGEOIS, Commissaire aux Comptes : Robert DEHAYE, Membres du Bureau : Mme DIJEON, Mme WITTEMEYER, M. LEPAGE.

Un apéritif a clôturé cette assemblée générale.



DU 17 AU 23 JUILLET SAINTE-ANASTASIE

Ecole maternelle - "Architecture du passé en pays Brignolais"

REMISE DES PRIX AU TENNIS

La réunion de fin de saison du tennis a eu lieu en mairie de STE ANASTASIE en présence de M. MORIN, Maire. Le Docteur CORBIER, Président du club de tennis, a remis les récompenses aux jeunes les plus méritants.

Finalistes hommes : CASTEJON Thierry (grande coupe offerte par la mairie) ; CONTI (petite coupe + enveloppe)

Finalistes femmes : CUADRA Michèle (grande coupe + enveloppe) CLEMENT Jeanine (petite coupe + enveloppe)

Finalistes Mixte : M. et Mme CUADRA (une petite coupe chacun) M. RIVERO Jean/CLEMENT Jeanine (une boîte de balles chacun)

REMISES DES MEDAILLES :

Les femmes : CREJON L. RIVERO Armelle. BORELLY Mireille. MINGAUD. MORIN.

Les hommes : BROSSAUD Armand. MENARDO Gilbert. CASTEJON (père). RENAUD. GIRARD Michel. BOUILLON Pascal. GOMEZ Jean-Pierre. AGOSTINI Alain. DIAWARA Fassiely. CORBIER Michel.



CALENDRIER BOULISTE

DIM. 15/07 : Nocturne 2H + 1F 800 F de prix + mises

SAM. 21/07 : 2 x 2 choisis 800 F + mises

DIM. 22/07 : 3 x 3 choisis 1 200 F + mises

LUN. 23 et MAR. 24/07 : Longue 3 x 3 CH. 2 000 F + mises

VEND. 27/07 : nocturne 2H + 1F 800 F de prix 2/3 des mises
DIM. 29/07

VEND. 03/08 : 2H + 1F nocturne 800F de prix 2/3 des mises

DIM. 05/08 : P. "GRAND PRIX DE LA GUINGUETTE" 3 x 3 choisis 2000 F de prix + mises

VEND. 10/08 : nocturne 2H + 1F 800F de prix 2/3 des mises

SAM. 11 et DIM. 12/08 : Longue "CONCOURS COMMERCIANTS"

3 x 3 choisis

MERC. 15/08 : "GRAND PRIX DE LA MUNICIPALITE" 1500 F de prix

VEND. 17/08 : nocturne 2H + 1F 800 F de prix 2/3 des mises

DIM. 19/08 : "PRIX COMITE DES FETES" 1000F + S.B. (500 F) + mises

DIM. 24/08 : nocturne mixte 3 x 3 800 F de prix 2/3 des mises

DIM. 26/08 : méchoui pétanque 3 x 3 mêlée

VEND. 31/08 : nocturne 2H + 1F 800 F de prix 2/3 des mises

DIM. 02/09 : concours de clôture de la "Société Bouliste"

CHRONIQUE PROVENCALE

LET NOUMS D'ENDRECHS

Aven deja vist de moute venoun nouastreï noums d'oustaou. Aquestou coop vous prepaousam la memo cavo a prepaous dei noums d'endrechs dins la coumuno de Santo Estasié.

L'a aquelie qu'an près lou noum d'un Sant (vo Santo), coumo lou noum de la coumuno. Leis endrechs qu'eroun la campagno d'uno famillo an près, souvenitei fès lou noum d'oustaou d'aquesto famillo (mai ouo femenin) : La Meissouniero, La Prevoto, La Bassoco, La Chabourgo, o encaro Candi, Gan-mouret, Bounjeu. Quouro uno famillo li restavo, en aqueou cas lou noum d'oustaou es marcat ouo pluraou : Lei Cabrelos, Lei Breguieros, Lei Pizouats, Lei Meissouniers.

De cooups que l'a lou noum d'endrech es degut a uno particularitat geougrafico vo naturalo : Peibessoun (2 coulets vesins), Lei Vaus, Peirascas (Plen de peiros), Pecaussier (coualo facho de roco coouquiero), Lei Ribas (lou pendis d'uno coualo), Lei Moulhieros (bagnat per dei fouants), Lei Negadis (bagnat quouro ploou), La Clapo (plen de roucas), Plan Bouis (en cavo de l'aoubret), La Lambrusco (vigno fero), l'Adrech (ouo souleou), Lou Defens (interdit ei bestis), Bourbouteou (fouant que semblo bouillir en sourtent deterro).

Quouquei fès l'endrech a près lou noum de l'activitat umano que si debanavo : Lou Moulin, Four-coouquier, Lou Lavandour, Lou Paradour (moulin que coouco la lano), Leis Ieros Foun dire tanben que, aquelei noums d'endrechs soun estats marcats sus lou cadastre per dei gents, siédisent saberuts, que mai d'un coop counouissien pas lou Prouvençau qu'an esrich coumo poudien. E souvenitei fès si soun enganats en assajant de revirar lou noum en Frances (Le Logis Neuf : lo gip nouu, Le Pas des Lanciers : lou pas de l'ancié).

RESUME : Les noms d'endroits proviennent, soit du nom de la famille qui y avait sa propriété, soit d'une particularité géographique ou naturelle ou témoignent de l'activité humaine. Ils ont souvent été modifiés par les personnes chargées du cadastre qui n'ont pas su les traduire en Français.

R. JACLOT/BENESTAN et P.REVOL

S.A.G.T.EMPIERRAGE
*TERRASSEMENT
*BI ET TRI COUCHES
*ENROBES A CHAUD
*ROUGE ET NOIR

ROLAND DORCHE
Tel.94.722196

RESTAURANT
BAR DES AMIS
RUE NOTRE DAME
TEL .94.722185

"LES CIGALES"

Le Club des Cigales a le plaisir de vous informer que des nouvelles activités pourront commencer en septembre. Celles-ci auront lieu au siège du club, rue Alphonse Daudet (ancien lavoir).

Il n'est pas nécessaire d'être adhérent au club pour y participer.

Vous pouvez dès maintenant vous faire inscrire auprès des personnes suivantes :

couture : Mme NADAL, rue Notre Dame Tél.94.72.25.59.
Mme VERNAY, rue Raynouard Tél.94.72.21.44.

Première réunion "Prise de contact" le mardi 4 septembre à 14 H 30.

Cotisation annuelle : 100 F.

Peinture sur soie et émaux :

Se faire inscrire auprès de Mme BOUQUET, rue des Cigales Tél.94.72.23.56. ou Mme LOPEZ Claude, rue Daudet Tél.94.72.27.57.

Cotisation annuelle : 100 F.

Pour l'achat du matériel concernant ces activités, Mme BOUQUET vous donnera de plus amples renseignements.

Première réunion de prise de contact lundi 10 septembre à 14 H 30 pour les émaux et vendredi 14 septembre pour peinture sur soie.

Le jeudi 6 septembre notre club organisera une sortie à la mer Ile de Porquerolles.



BULLETIN MUNICIPAL

Le Bulletin Municipal ne paraîtra pas au mois d'Aout la rédaction prend aussi un peu de repos. votre journal local sera de nouveau distribué dès le 15 sept. Bonnes vacances a tous, habitants du village et touristes.

PLATRIER
TRADITIONNEL
DANIEL TOSELLO
SAINTE ANASTASIE
TEL.94.722366

LES TRAVAUX

SALLE POLYVALENTE

Les travaux de la salle polyvalente ont repris. Le toit et la charpente ont été démontés, et déjà les nouveaux éléments sont sur place. A l'aide d'une grue les ouvriers commencent à remonter l'ensemble de la structure. Si, comme nous le souhaitons, les travaux continuent à ce rythme, la salle sera terminée, sinon bien avancée, pour la fin de l'année.

(Notre photo : la dépose des éléments de charpente défectueux)



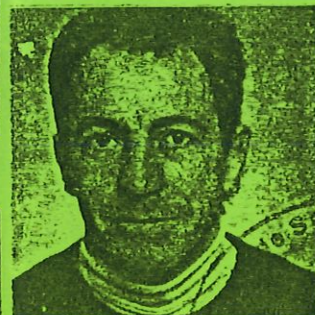
ANCIENNES CHARPENTES DE LA SALLE POLYVALENTE

La société RAMSTEIN, propriétaire des anciennes charpentes (aujourd'hui démontées) de la salle polyvalente, a accepté d'en faire don à la commune pour son propre usage. Ces bois seront stockés dans un premier temps dans leur intégralité, puis classés en fonction de leur utilisation future.

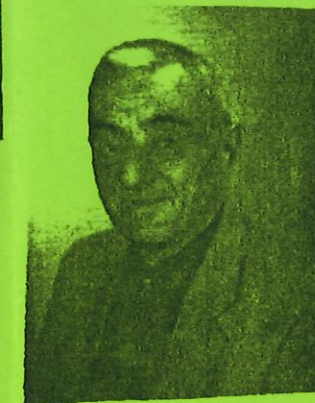
Les surplus non utilisés pourront être cédés aux personnes qui en feront la demande.

Cette dernière étape sera annoncée au bulletin municipal.

DISTINCTIONS



Mr Armand Brossaud Conseiller Municipal Electromécanicien a la B.A.N. de Cuers vient de se voir décerner la Médaille du travail pour ses bons et loyaux services.



Mr Jacques Machet Adjoint au Maire vient de se voir décerner par Monsieur le Ministre de la Défense : La Croix de combattant Européen. La Médaille commémorative Française de la Guerre 39/45 avec barrettes "Engagé Volontaire" "Libération" "Allemagne" La Médaille commémorative "Campagne d'Italie"

A tous les deux, nos sincères et amicales félicitations

TRAVAUX EFFECTUES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL DU 16 JUIN AU 15 JUILLET

RESTAURANT SCOLAIRE : Achèvement de la construction des murs. Ce travail, représentant une surface murale de 202 m² pour une superficie de plancher de 146 m², a été réalisé en 24 jours ouvrables par l'équipe d'employés municipaux de 3 personnes.



La tâche de l'équipe des employés municipaux terminée dans les délais impartis. Bel exemple de savoir faire et de conscience professionnelle au service de la collectivité. Qu'ils en soient remerciés !

SIGNALISATION : Début de la pose des panneaux directionnels des chemins. Ce travail effectué dans l'attente de la pose de la toiture du restaurant scolaire sera prochainement interrompu, et repris dès qu'un employé municipal sera disponible, la priorité restant le restaurant scolaire.



DEROUSSAILLAGE : Rues du village et chemins.

DEMONTAGE DE LA CHARPENTE de la salle polyvalente et remontage d'une charpente neuve à partir du 28 juin.

REPARATION de quelques désordres mineurs de la charpente de la petite salle du complexe polyvalent.

RECUPERATION par l'équipe municipale de la charpente démontée pour les besoins de la commune.

REPARATION DU GUE du chemin du Saragan.

TRAVAUX D'ELECTRICITE à l'école primaire.

MISE EN PLACE d'un banc Avenue du Général de Gaulle.

RECEPTION ET STOCKAGE de tout le mobilier, de la vaisselle et de la verrerie du restaurant scolaire.

MISE EN PLACE de la charpente du restaurant scolaire, couverture et étanchéité.